MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 110 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.
78 95 48 48
RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03
23 juin 1986 N° de série continue 126 Bulletin n° 16

LE BULLETIN VOUS DONNES DES INFORMATIONS : COMPLETEZ LES PAR VOS OBSERVATIONS

ARBORICULTEURS RESPECTEZ LES DELAIS D'EMPLOI DES PRODUITS AVANT RECOLTE

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

MONILIA ET MOUCHE : **Poursuivez la protection en région tardive**
Un vol toujours soutenu à VESSEAUX, MONTPEZAT et ALBA.

ANTHRACNOSE : **Des taches dans des vergers mal protégés**

PUCERON NOIR : **Traitement inutile.** Ce puceron va bientôt migrer.

PECHER

TORDEUSE ORIENTALE : **Protégez vos fruits**
Actuellement les captures sont faibles (sauf LAURAC), mais le début du 2ème vol ne devrait pas tarder.
Pour la protection des pêches, plusieurs cas sont à envisager :

- Variétés précoces : (récolte avant le 5 juillet, type Springcrest) : **pas de traitement**
- Variétés semi-précoces : (Dixired) **1 traitement** 15 jours avant récolte (R - 15)

Une variété dont le début de cueille est prévue le 15 juillet sera traitée le 1er juillet

- Variété de saison : (Redhaven, Red top...) **2 traitements** (R - 27 j et R - 15 j)

Une variété dont le début de cueille est prévue le 25 juillet sera traitée le 28 juin et le 10 juillet

- Variétés tardives : (Fantasia, M. Franciscan...) **3 traitements** (R - 39 j ; R - 27 j et R - 15 j)

Une variété dont le début de cueille est prévu le 11 août sera traitée les 4 - 16 et 28 juillet

Produits homologués ou en autorisation provisoire de vente (g ma/hl)
(nombre de jours : délai d'emploi avant récolte)

*Azinphos éthyl et méthyl : 40 (nb spéc) (15 jours)
*Carbaryl : 120 (SEVIN L 85) (7 jours)
Deltaméthrine : 1,75 (DECIS, DECIS FLOW)
Dichlorvos : 125 (nb spéc) (5 jours)
*Fénitrothion : 50 (nb spéc) (15 jours)
*Fenvalerate : 7,5 (SUMICIDIN 10) (21 jours)
Fenpropathrine : 10 (DANITOL) (15 jours)
*Méthidathion : 40 (ULTRACIDE 20 BOUILLIE) (15 jours)
Méthomyl : 75 (LANNATE 20 L) (7 jours)
Mévinphos : 50 (PHOSDRIN W 10, PHOSLIT 10, MEVINTOX) (7 jours)
*Parathion éthyl et méthyl : 25 (nb spéc) (15 jours)
Phosalone : 60 (AZOPHENE, ZOLONE) (15 jours)

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD